
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

22 JANVIER 2002

PROJET DE DECRET

MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATUT ADMINISTRATIF
ET PECUNIAIRE DES MEMBRES DU PERSONNEL TECHNIQUE
DES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
AINSI QUE DES MEMBRES DU PERSONNEL DU SERVICE D'INSPECTION
CHARGES DE LA SURVEILLANCE DE CES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX(1)

AMENDEMENTS DE SEANCE

DEPOSES PAR MM. CHARLIER, SENECA, MME CORBISIER-HAGON

(1) Voir Doc. n° 230 (2001-2002) n°s 1 à 3.

Amendement n° 1

Supprimer l'article 92.

Justification

Les APP font du travail de qualité dans les CPMS.

Il n'y a donc aucune raison de les supprimer même à partir du 1^{er} janvier 2005.

Amendement n° 2

Supprimer les articles 93, 94 et 95.

Justification

Cohérence avec l'amendement précédent.